

Charte de l'Economie Sociale

Plus connue de nos concitoyens par le nom des familles qui la composent, l'Economie Sociale est le terme générique pour désigner les groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique : les coopératives de toutes natures (salariés, usagers, entreprises), les mutuelles (d'assurance ou de prévoyance santé), la plupart des associations gestionnaires.

Ce concept d'Economie Sociale a été officiellement reconnu par décret en 1981.

C'est l'alliance de ces trois familles : mutuelles, coopératives, associations gestionnaires, qui porte et défend les valeurs suivantes :

- **L'Homme**

L'Economie Sociale place l'Homme et non le profit au centre de sa démarche.

Les entreprises fondent leurs efforts sur cette primauté de la Personne et de l'objet social sur le capital.

- **La Démocratie**

Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique : leurs adhérents ou leurs sociétaires sont solidaires et égaux en droits et devoirs. Les salariés sont associés sous diverses formes. Les responsables bénévoles remettent leurs mandats régulièrement en question devant les adhérents ou sociétaires (voire les salariés).

- **La solidarité**

Les acteurs de l'Economie Sociale agissent solidairement entre eux et vis-à-vis des porteurs et bénéficiaires de projets.

- **La coopération**

Les entreprises de l'Economie Sociale favorisent la coopération plutôt que la concurrence.

- **Le Développement Local**

L'Economie Sociale est ancrée sur les territoires, en favorise le développement en réponse aux besoins des populations et en coopération avec l'ensemble de ses acteurs.

- **Le Développement Durable**

Les projets de l'Economie Sociale sont conduits dans le respect des écologies humaines et environnementales et en solidarité avec les générations futures.